commerce distribution services

la cgt

sap.cgt.fr

Service à la personne

LE 17 NOVEMBRE,MOBILISONS-NOUS PARTOUT EN FRANCE !

Avec son miniscule coup de pouce au SMIC, le gouvernement renvoie la patate chaude aux négociations de branche !



Dans les services à la personne, les signatures syndicales interrogent déjà sur leurs véritables bénéficiaires.

la CFDT et FO viennent de signer l'**avenant salarial n°12**, un avenant mort-né car déjà rattrapé par la hausse du SMIC annoncée pour le 1er décembre. 3 niveaux sur les 4 que compte la grille de classifications sont d'ores et déjà inférieurs au salaire minimum, provoquant un tassement et une smicardisation de la grande majorité des salariés.

Mais cet accord qui ne présente aucun intérêt pour les salariés du secteur arrange bien les patrons.Un nouveau décret du 6 novembre 2026 prévoit de réduire certains allègements de cotisations patronales lorsque les minima conventionnels restent durablement inférieurs au SMIC.

Or, le SYNERPA, une des organisations patronales du secteur reconnaît elle-même que la revalorisation des minima (de quelques centimes) vise à éviter une réduction des allègements patronaux.



Des moyens pour les salariées



Du confort pour nos ainés !



Des salaires décents !

Alors, à qui profite la négociation collective ?

Jugez vous même:

> ***Cette revalorisation vise notamment à éviter une réduction des allègements généraux de cotisations patronales, qui aurait entraîné une augmentation supplémentaire des charges pour les entreprises du secteur. Le SYNERPA DOMICILE***



La CGT exige:

- **Une augmentation immédiate des salaires et des minima conventionnels.**
- **Une revalorisation significative des indemnités kilométriques et le remboursement intégral des frais professionnels.**
- **Le paiement de tous les temps de transport comme du temps de travail effectif, y compris les trajets de début et de fin de tournée.**
- **Des plannings dignes, sans coupures abusives ni temps d'attente imposés non rémunérés.**

Retrouvez toute notre actualité sur

www.sap.cgt.fr